



Les droits de succession et régime matrimonial

Par juliette

Deces de mon époux mariée sous régime de la communauté de bien réduites aux acquets avec 4 enfants issus du mariage que se passe t il pour la succession ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue,

Rapidement, la moitié de la communauté vous appartient ainsi que vos biens propres (venant éventuellement de votre famille).

La succession de votre mari se compose donc d'une moitié de communauté et de ses éventuels bien propres.

Vous avez le choix entre en avoir 25% en pleine propriété ou l'usufruit (usage à vie) sur la totalité.

Je vous invite à consulter ce blog.

[url=<https://www.heritage-succession.com/article-regime-matrimonial-et-succession-que-faut-il-savoir.html>]][https://www.h](https://www.heritage-succession.com/article-regime-matrimonial-et-succession-que-faut-il-savoir.html)
eritage-succession.com/article-regime-matrimonial-et-succession-que-faut-il-savoir.html[/url]